



MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale des personnels,
des statuts, de l'organisation administrative
et de l'enseignement spécial

Le Directeur général

Aux chefs des établissements d'enseignement
de la Communauté française.

(plein exercice et promotion sociale).

N/Réf. : 01/J.A/G.N/F.M.

Bruxelles, le 14 juin 1993.

175 h by 014

OBJET : Personnel directeur et enseignant.
Fonctions de promotion. Emplois vacants. - Mutations.

L'article 8 de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 17 février 1993 prévoit que les emplois des fonctions de promotion à conférer par mutation sont portés à la connaissance des membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, par avis inséré au Moniteur belge.

Je vous signale que cet avis est paru dans le Moniteur belge du samedi 12 juin 1993.

Les emplois repris ci-après pour les fonctions indiquées sont vacants. Ils peuvent être conférés par mutation aux membres du personnel nommés à titre définitif dans l'enseignement de la Communauté française, à la fonction de promotion dont relève l'emploi à conférer, titulaires d'un emploi de ladite fonction et qui comptent, à la date du 1er janvier de l'année considérée, un an de service au moins dans ladite fonction de promotion après leur nomination à titre définitif à cette fonction.

Les mutations sortent leurs effets le 1er juillet 1993.

Les personnes intéressées par ces emplois doivent adresser leur demande de mutation, par lettre recommandée à la poste, à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE FRANCAISE

Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation,
Direction générale des Personnels, des Statuts, de l'Organisation
administrative et de l'Enseignement spécial.

Bureau 404

rue Royale, 123

1000 BRUXELLES

dans les dix jours qui suivent la date de la publication du présent avis
au Moniteur belge, c'est-à-dire jusqu'au mardi 22 juin 1993, la date de
la poste faisant foi.

Le membre du personnel qui sollicite plusieurs emplois déclarés
vacants indique ces emplois d'après l'ordre décroissant de ses préférences .

La demande de mutation sera accompagnée d'un curriculum vitae
mentionnant :

1. les nom et prénoms du candidat ;
2. la date de naissance (jour, mois, année) ;
3. son adresse complète ;
4. la fonction de promotion qu'il remplit dans l'enseignement de la
Communauté française ;
5. la date de l'arrêté portant nomination à la fonction de promotion ;
6. l'établissement d'enseigneemnt auquel il est affecté (intitulé et adresse)
7. les services prestés dans l'enseignement de la Communauté française en
précisant :
 - a) les dates de début et de fin de mandat ;
 - b) la fonction exercée ;
 - c) le nombre d'heures hebdomadaires de prestations.

Seront seules prises en considération, les demandes de mutation
introduites dans la forme et le délai fixés par le présent avis.

1. Emplois d'instituteur primaire en chef.

- A.R. "Jean Tousseul" - ANDENNE
- A.R. "Lucienne Tellier" - ANVAING
- A.R. AUDERGHEM
- A.R. BEAUMONT
- A.R. BERTRIX

A.R. BOUILLON
A.R. BRAINE-le-COMTE
A.R. "Gatti de Gamond" - BRUXELLES
A.R. "Marcel Tricot" - LAEKEN
A.R. BRUXELLES II - LAEKEN
A.R. CHIMAY
A.R. GOSSELIES-CENTRE
A.R. DOUR
A.R. ENGHIEU
A.R. "André Vésale" - ETTERBEEK
A.R. FLORENNES
A.R. HANNUT
A.R. "Madeleine Jacquemotte" - IXELLES
A.R. JAMBES
A.R. JEMAPPES
A.R. KOEKELBERG
A.R. LA LOUVIERE
A.R. LESSINES
A.R. LEUZE-en-HAINAUT
A.R. MALMEDY
A.R. MARCHE-en-FAMENNE
A.R. BRUXELLES-OUEST - MOLENBEEK-Saint-JEAN
A.R. MOLENBEEK-Saint-JEAN
A.R. MONS 1
A.R. "Marguerite Bervoets" - MONS
A.R. NEUFCHATEAU
A.R. OTTIGNIES
A.R. PONT-à-CELLES
A.R. QUIEVRAIN
A.R. SAINT-GHISLAIN
A.R. "Paul Delvaux" - SAINT-GILLES
A.R. "Jules Bordet" - SOIGNIES
A.R. SOUMAGNE
A.R. STAVELOT
A.R. SAINT-HUBERT
A.R. THUIN
A.R. Campin - TOURNAI
A.R. UCCLE 1
A.R. "Thil Lorrain" - VERVIERS 1

A.R. VIRTON
A.R. WELKENRAEDT
A.R. WOLUWE-Saint-PIERRE
A.R. VERVIERS II - rue des Wallons

L.C.F. AMOUGIES
L.C.F. BERNISSART
L.C.F. COMINES
L.C.F. CRISNEE
L.C.F. DOISCHE
L.C.F. EGHEZEE
L.C.F. FOSSES-la-VILLE
L.C.F. GEDINNE
L.C.F. GENAPPE
L.C.F. GESVES
L.C.F. GRACE-HOLLOGNE
L.C.F. HAMME-MILLE
L.C.F. HAVELANGE
L.C.F. JURBISE
L.C.F. MANHAY
L.C.F. MOUSCRON
L.C.F. NAMUR
L.C.F. PALISEUL
L.C.F. "Charles Plisnier" - PECQ
L.C.F. "Jeanne Brismée" - QUEVY
L.C.F. PEPINSTER
L.C.F. QUEVAUCAMPS
L.C.F. SCHAERBEEK
L.C.F. TEMPLEUVE

I.E.S.P.C.F. NAMUR
I.E.S.P.C.F. UCCLE
I.E.S.P.C.F. VIRTON-ARLON

2. Emplois d'instituteur primaire en chef dans l'enseignement spécial.

E.E.S.C.F. AUDERGHEM
E.E.S.C.F. CHATELET
E.E.S.C.F. FRASNES-lez-BUISSENAL

I.E.S.C.F. JAMBES

E.E.S.C.F. MILMORT
E.E.S.C.F. SAINT-MARD

3. Emplois de directeur d'une école primaire d'enseignement spécial.

E.P.E.S.C.F. ANDENNE
E.P.E.S.C.F. ANSEREMME
E.P.E.S.C.F. BASTOGNE
E.P.E.S.C.F. BELOEIL
E.P.E.S.C.F. BRAINE-le-COMTE
E.P.E.S.C.F. GEMBOUX
E.P.E.S.C.F. MOUSCRON
E.P.E.S.C.F. SERAING
E.P.E.S.C.F. LESSINES
E.P.E.S.C.F. VIELSALM

4. Emplois de directeur d'une école primaire autonome.

E.P.A.C.F. BARVAUX
E.P.A.C.F. EBEN-EMAEL
E.P.A.C.F. FERRIERES
E.P.A.C.F. FLORENVILLE
E.P.A.C.F. FORRIERES
E.P.A.C.F. FRASNES-lez-GOSSELIES
E.P.A.C.F. GENTINNES
E.P.A.C.F. HASTIERE
E.P.A.C.F. HAVERSIN
E.P.A.C.F. HOTTON
E.P.A.C.F. KAIN
E.P.A.C.F. LIERNEUX
E.P.A.C.F. MAZEE
E.P.A.C.F. MESSANCY
E.P.A.C.F. MOMIGNIES

E.P.A.C.F. MUSSON
E.P.A.C.F. NATOYE
E.P.A.C.F. NOVILLE-les-BOIS
E.P.A.C.F. PROFONDEVILLE
E.P.A.C.F. ROTHEUX-RIMIERE
E.P.A.C.F. RULLES-MARBEHAN
E.P.A.C.F. SIBRET
E.P.A.C.F. SPY (Jemeppe-sur-Sambre)
E.P.A.C.F. STOUMONT
E.P.A.C.F. TAINIGNIES
E.P.A.C.F. TUBIZE-CENTRE
E.P.A.C.F. VELAINES

5. Emplois de préfet des études d'un Athénée royal.

A.R. BASTOGNE
A.R. BEAUMONT
A.R. BOMAL
A.R. BRUXELLES II (LAEKEN)
A.R. COMINES
A.R. COUVIN
A.R. "André Vésale" - ETTERBEEK
A.R. "Jean Absil" - ETTERBEEK
A.R. FLEMALLE
A.R. FLORENNES
A.R. "Louis Delattre" - FONTAINE-1'EVEQUE
A.R. "André Thomas" - FOREST
A.R. GEMBLoux
A.R. JAMBES
A.R. JETTE
A.R. "Yvon Cornet" - JUPILLE
A.R. LIEGE II
A.R. MALMEDY
A.R. MARCHIN
A.R. MOLENBEEK-Saint-JEAN (rue de la Prospérité)
A.R. "Marguerite Bervoets" - MONS II
A.R. NEUFCHATEAU
A.R. PERUWELZ
A.R. PEPINSTER

A.R. PONT-à-CELLES
A.R. SCHAERBEEK
A.R. du PONT de SERAING
A.R. STAVELLOT
A.R. VIELSALM
A.R. VIRTON
A.R. "Folon" WAVRE

6. Emplois de directeur dans l'enseignement secondaire supérieur.

I.T.C.F. ANDERLECHT
I.T.C.F. COURT-Saint-ETIENNE
I.T.C.F. DINANT
I.T.C.F. EVERE
I.T.C.F. LIBRAMONT-CHEVIGNY
I.T.C.F. MORLANWELZ
I.T.C.F. NAMUR Agro-alimentaire
I.T.C.F. "Henri Maus" - NAMUR
I.T.C.F. JEMELLE
I.T.C.F. TOURNAI

7. Emplois de directeur dans l'enseignement supérieur de type court.

I.E.S. paramédical et pédagogique C.F. IRCHONWELZ-ATH
I.E.S. économique et paramédical C.F. LIBRAMONT
I.S.E. social C.F. MONS
I.E.S.P.C.F. NIVELLES
I.S.E. social C.F. IXELLES
I.S. paramédical C.F. AUDERGHEM
I.E.S.P.P. C.F. VERVIERS-HUY
I.T.C.F. MOUSCRON

Le Directeur général,



Georges NOEL.